

Service gestion des fonctionnaires

ARRÊTÉ

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

portant établissement du tableau
annuel d'avancement au grade de
sergent au titre de l'année 2016

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions
statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
VU le décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du
cadre d'emplois des sous-officiers des sapeurs-pompiers
professionnels,
VU l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire des
sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C, en date du 12
novembre 2015,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le tableau d'avancement au grade de sergent des sapeurs-pompiers professionnels au SDIS du
Tarn est établi, au titre de l'année 2016, ainsi qu'il suit, par ordre alphabétique :

n°1 – AUDOYE Fabien
n°2 – CARAYON Franck
n°3 – CLEMENT Flavien

n°4 – DOUGNAC Christophe
n°5 – GUMIERO Xavier

Article 2 : Le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn est chargé chacun de
l'exécution du présent arrêté.

A Albi le : 03 DEC. 2015

Le président du conseil d'administration
du SDIS



Michel Benoit